

**INFORMATION concernant l'ACCORD PNEUMATIQUES AUTO-CROSS
COOPER 2022-2023-2024**

FFSA-OFAC-COOPER Tires

La quantité de PNEUMATIQUES nécessaire à la compétition s'entend de la quantité nécessaire pour :

- Tous les CONCURRENTS roulant dans le CHAMPIONNAT de France d'Auto-cross et le TROPHÉE NATIONAL
- Toutes les épreuves du CHAMPIONNAT, à l'exception des épreuves du CHAMPIONNAT dans les divisions Super Buggy et Buggy 1600 comptant également pour le Championnat d'Europe de la FIA où les concurrents auront l'obligation d'utiliser les pneumatiques du manufacturier unique imposés par la FIA, **et à l'exception des 3 premières épreuves de chaque Challenge Régional (OUEST, SEAC et CORAC) lors de la première année contractuelle .**

Gérard CHAIX
Président de la Commission
Auto-cross et Sprintcar

23 Février 2022